



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1768

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 3 juin 2024, le règlement numéro 1768 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1469 décrétant une dépense et un emprunt de 880 000 \$ pour la construction des services municipaux sur un tronçon de l'avenue Clément-Vincent** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juillet 2024 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 26 juillet 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville